



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LE BUDGET PRIMITIF 2013 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

Avis

présenté par

Christine DRUART
Rapporteuse du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 10 JANVIER 2013

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Budget primitif¹ 2013 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission « Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales, relations européennes et internationales » du Conseil économique, social et environnemental régional².

OBSERVATIONS GENERALES

Le BP 2013 constitue le cinquième budget régional depuis le déclenchement de la crise de 2008. Crise qui se poursuit. Le CESER souhaite mettre à profit la réflexion et l'avis qui lui sont demandés sur le budget primitif pour mettre en perspective ces cinq années et analyser les évolutions de la politique régionale qui se dessinent.

Le CESER soutient la volonté affichée par le Conseil régional de Bourgogne de limiter l'évolution des dépenses totales, de renforcer l'épargne brute et l'épargne nette afin de limiter la croissance de l'endettement et de conserver une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

Quelques remarques peuvent cependant être formulées sur les choix effectués dans ce BP 2013.

DEPENSES DU CONSEIL REGIONAL

Hors gestion active de la dette, les prévisions de dépenses en crédits de paiement du Conseil régional de Bourgogne pour l'année 2013 s'élèvent à 802,6 M€.

Ce montant est inférieur aux dépenses initialement inscrites au BP 2012 (825,6 M€) et marque la volonté du Conseil régional de limiter ses dépenses, en particulier en matière de fonctionnement. Ce montant de 802,6 M€ reste cependant supérieur aux inscriptions actualisées (BP+BS+DM2) de 2012, qui atteignaient 785,5 M€.

Il est important de souligner que les inscriptions en AP/AE³ connaissent, quant à elles, une baisse très significative de -7,7% entre 2012 et 2013. Le tableau ci-dessous montre que la quasi-totalité des fonctions est en baisse. Les réductions les plus fortes concernent les Services généraux (Fonction 0) et l'Environnement (Fonction 7). A contrario l'Enseignement (Fonction 2) progresse légèrement. L'essentiel de la réduction est cependant obtenu sur la fonction 8 Transports qui baisse de - 34,7 M€.

¹ BP dans le texte.

² CESER dans le texte.

³ Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses ordinaires d'intervention. Source : Règlement Budgétaire et Financier du Conseil régional de Bourgogne

Cette baisse importante s'explique par l'arrêt de l'expérimentation des canaux, et par la réduction très forte des AP/AE sur quatre sous-secteurs : Transports collectifs et modes doux ; Rocade de Beaune ; Rocade de Sens ; Aviation civile.

DOMAINES D'INTERVENTION	AP/AE		
	2012	2013	Evolution
Services généraux (Fonct. 0)	20,8	13,6	-34,6%
Formation prof. & apprentissage (Fonc.1)	146,1	142,5	-2,5%
Enseignement (Fonct. 2)	94,3	96,5	2,3%
Culture, sports & loisirs (Fonct 3)	29,0	29,4	1,3%
Santé & action sociale (Fonct 4)	1,8	1,6	-11,8%
Aménagement des territoires (Fonc. 5)	48,6	44,2	-9,2%
Environnement (Fonct 7)	15,6	13,0	-17,2%
Transports (Fonct 8)	325,9	291,2	-10,6%
Action économique (Fonct 9)	69,7	62,2	-10,7%
TOTAL	752,0	694,3	-7,7%
Dépenses imprévues	1,0	1,0	0,0%
TOTAL GENERAL	753,0	695,3	-7,7%

La volonté affirmée de maintenir les niveaux d'investissement et de contenir voire de réduire les dépenses de fonctionnement se traduit dans l'évolution des Crédits de Paiement d'Investissement qui augmentent de 8,5 % entre 2012 et 2013 et celle des Crédits de Paiement de Fonctionnement qui baissent de -1 %. La répartition des CP entre investissement et fonctionnement reste cependant assez classique.

On peut constater sur cinq années, une évolution de la répartition entre dépenses afférentes aux compétences obligatoires d'une part et dépenses afférentes aux autres compétences d'autre part.

Dépenses en M€	2009	2010	2011	2012	2013
Formation professionnelle (F1) ^{(7) et (8)}	70,8	70,6	68,3	64,5	65,6
Apprentissage (F1)	56,6	55,7	55,5	52,9	49,1
Formation sanitaire et social (F1)	27,3	27,5	27,2	24,9	28,9
Enseignement du 2e degré (F2)	149,7	134,6	149,8	153,6	156,7
Transports en commun de voyageurs (F8)	223,9	220,5	183,7	171,6	173,7
TOTAL Compétences obligatoires	528,3	508,8	484,6	467,5	474,1
Total autres compétences	160,4	148,9	167,4	187,4	194,9

Sources: CA de 2008 à 2011. BP 2013 pour 2012 et 2013

Hors Europe, international et Subvention globale, Dépenses non ventilées et services communs (fonction 0), Services communs (fonction 1 à 9)

Dans le contexte de crise, le CESER considère que les politiques régionales non obligatoires doivent être plus que jamais examinées en fonction de leur utilité sociale et/ou économique avérée. Et, bien entendu, dans les limites d'un budget maîtrisé. Ce réexamen permettrait au Conseil régional de réaffirmer publiquement ses orientations dans ces différentes politiques et de rendre compte de la façon dont l'équité territoriale est prise en compte dans la répartition de ses subventions.

Les subventions (aux associations et aux entreprises) d'un petit montant devraient être du ressort des collectivités territoriales de proximité et non de la Région.

Enfin, lors de la DM2 d'octobre 2012, le montant des pertes sur créances irrécouvrables était passé de 1,4 M€ à 3,8 M€. La tendance économique et les perspectives financières de l'année 2013 laissent donc craindre que le montant de 1,6 M€ prévu sur ce poste pour cette année soit insuffisant alors que les défaillances d'entreprises augmentent de + 12 %.

RECETTES DU CONSEIL REGIONAL

Comme le montre le tableau T1 présenté en annexe, les recettes du Conseil régional sont de quatre ordres : transferts de l'Etat, fiscalité régionale, autres recettes et emprunt.

Estimée pour l'année 2013 à environ 329,4 M€, la fiscalité régionale est la plus importante puisqu'elle représente plus de 50 % des recettes prévisionnelles. La réforme fiscale de 2010 a garanti la stabilité en euros courants d'une grande partie de cette ressource. Il est cependant à noter que le montant prévisionnel global de ressources baisse sensiblement par rapport à 2012. Cette baisse est essentiellement due à la réduction assez importante (-3,4 M€) de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (carte grise).

Les transferts de l'Etat sont structurellement le second poste de recettes du Conseil régional de Bourgogne. Nous constatons (cf. tableau T1) que depuis 2008 les transferts de l'Etat sont passés de 272,7 à 273,4 M€ soit + 0,26 % en 5 ans.

Les « Autres recettes » connaissent une évolution beaucoup plus sensible. Composée du Fonds de Compensation de la TVA, des remboursements des prêts et avances consentis par le Conseil régional, du Fonds régional de participation des usagers au service d'hébergement et de restauration, des Fonds européens et de diverses participations et recettes, cette ressource devrait connaître en 2013 une très nette baisse.

En effet, elle a atteint en 2012 un montant de 71,4 M€ auquel il faut ajouter le report du résultat de fonctionnement de 2011 d'un montant de 24,8 M€. En 2013, les autres recettes (hors report du résultat 2012, non connu à ce jour) devraient atteindre 52,9 M€, soit une baisse de 18,5 M€.

Cette baisse s'explique par la disparition de la ressource des canaux (- 7,75 M€), des phénomènes conjoncturels survenus en 2012 (échange TER pour 1,9 M€, réfaction SNCF pour 3,9 M€, Net Bourgogne pour 0,56 M€, soit -5,36 M€ au total) et des phénomènes plus structurels : il est prévu une baisse de - 3,7 M€ des Fonds européens et une baisse de - 1,7 M€ des annuités de prêts et avances.

A périmètre constant (hors canaux), la baisse reste donc significative : - 10,75 M€ soit -17 % environ.

L'emprunt d'équilibre constitue la quatrième grande ressource du Conseil régional de Bourgogne et se présente à nouveau, pour l'année 2013, à un niveau très élevé de 146,9 M€. Ce montant est très comparable aux 149,7 M€ initialement prévus au BP 2012 et qui avaient finalement été ramenés en cours d'année (BS et DM2) à 83,7 M€.

Le BP 2013 évoque donc d'une part, un emprunt d'équilibre maximum de 146,9 M€ et, d'autre part, un amortissement de la dette en capital de 38,3 M€. Malgré cet effort d'amortissement du capital, nettement supérieur à celui envisagé en 2012, l'endettement net pourrait ainsi atteindre 570 M€ à la fin 2013 (estimation CESER).

L'intégration du résultat 2012 et la réalité des dépenses (on constate une baisse du taux d'exécution des dépenses depuis 2011) permettront vraisemblablement de maintenir un niveau inférieur d'endettement.

	Données Comptes Administratifs					<i>Estimations CESER</i>	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Endettement net	180,9	250,3	375,3	456,6	501,9	530	570

Il est ainsi à noter qu'en 2011 et 2012, des montants d'emprunts d'équilibre ont été prévus dans les BP et que les emprunts réellement contractés ont finalement été inférieurs.

Ceci fut le résultat de l'intégration des résultats antérieurs et de la réduction des dépenses réelles (notamment des retards dans les investissements). Le taux d'exécution des dépenses sur les CP est ainsi passé d'environ 95 % sur les années 2008-2010 à 88 % en 2011.

L'évolution du niveau de la dette pose cependant à nouveau la question du saupoudrage et des choix stratégiques évoqués plus haut.

Le CESER souhaite s'approcher au plus près de la réalité, quitte à cibler plus précisément les dépenses qu'il est nécessaire de réduire.

CONCLUSION

Si toutes les hypothèses prévues dans le BP 2013, aussi bien en recettes qu'en dépenses se réalisent, l'endettement atteindrait 570 M€, soit une hausse de 7,5 %.

Le CESER renouvelle son alerte sur la tendance à l'accroissement de la dette du Conseil régional de Bourgogne. Les étapes budgétaires de 2012 (BS et DM2 notamment) avaient montré la volonté de limiter le recours à la dette et le CESER s'en était réjoui.

Le Budget Primitif 2013, comme tout BP, a une dimension de prévision et une dimension d'affichage des choix effectués. Pour réellement entrer dans une logique de limitation, voire de réduction de l'endettement du Conseil régional de Bourgogne, il lui reste une étape importante à franchir : procéder à des choix stratégiques clairs et faire évoluer ses modes d'actions (moins de politiques, moins d'actions soutenues, subvention minimale plus élevée...) et se recentrer sur les compétences les plus utiles aux Bourguignons.

AVIS ADOPTE PAR 56 VOIX POUR ET 15 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Clet VIOLEAU
A titre personnel

« En tant que membre de la Commission 6, j'ai participé à l'élaboration de ce projet d'avis dont je ne partage ni la totalité des propos, ni les estimations chiffrées concernant la dette.

Je rappelle tout d'abord qu'il s'agit du BP de janvier 2013, tel qu'il nous est proposé par la délibération du Président du Conseil régional de Bourgogne, et pas d'un BP de décembre 2013, c'est-à-dire dans 12 mois !

Je note que nulle part dans la délibération de François PATRIAT, il n'est fait allusion à la dette. Et pour cause, puisqu'elle ne sera connue officiellement qu'au moment du CA/BS, fin juin 2013.

Par ailleurs, peut-on raisonnablement faire une estimation crédible et fiable de ce que sera l'encours de la dette dans ...12 mois ?

En effet :

- Le taux d'exécution du budget n'atteint jamais 100 %. Il plafonne au mieux à 95 % (2009 et 2010), n'était que de 88 % en 2011 et œuvrera autour de 90 % en 2012. Rappelons qu'il n'était que de 77 % en 2004.

- Les projets de ce BP ne seront probablement pas tous exécutés, ainsi que cela a été le cas en 2012. Du fait de la crise, certains donneurs d'ordre, partenaires du CRB, différeront certainement leurs projets.

- On ne peut nullement préjuger du futur montant des investissements en 2013. Rappelons que le montant de la gestion active de la dette était de 41 M€ en 2012 contre 29 M€ au BP 2013 ;

- En ce qui concerne les recettes, constatons qu'elles sont toutes au stade des estimations, toutes les recettes fiscales n'étant pas encore connues (Cf. DOB).

Aussi faut-il s'attendre, comme traditionnellement, à un excédent de recettes par rapport aux dépenses, et donc, au BS, à un remboursement partiel de l'emprunt. Rappelons qu'il était de 149,6 M€ en janvier 2012, pour terminer à 83,7 M€ fin 2012.

Je ne peux donc pas cautionner le chiffre de 667 M€ et je m'abstiendrai ».

Intervention de Bruno LOMBARD
Au titre de la FCPE

« Je ne voterai pas cet avis sur le Budget Primitif de la Région.

Les Commissions, notamment la nôtre, la Commission 5, ont travaillé sur ce projet. Or je ne retrouve aucune de ces analyses dans le texte qui nous est présenté aujourd'hui.

La prise en compte de ces travaux aurait permis un avis plus nuancé, tout particulièrement sur le budget de l'enseignement qui est en apparence en augmentation.

S'il avait été tenu compte de nos réflexions ainsi que de l'exposé que j'ai fait sur ce thème, dans cette même salle, sur le budget des lycées, il aurait été noté que la croissance des investissements est purement fictive dans la mesure où ceux-ci sont reconduits d'une année sur l'autre sans être réellement réalisés.

La baisse de 95 % de réalisation à 88 % est sans doute fortement imputable à cette ligne.

Quant au budget de fonctionnement en hausse de 2,3 %, le suivi des coûts nous permet d'ores et déjà de dire qu'elle est insuffisante car l'augmentation ne permettra pas de répondre à la progression des prix de l'énergie.



Intervention d'André COLIN
Au titre de la CGT

« Notre intervention ciblera la fonction 8 Transports et particulièrement la convention TER. Pour la CGT, la volonté de la maîtrise budgétaire de la « convention TER Etat, Région, SNCF » ne doit pas trouver sa traduction par un affaiblissement de la qualité du service public ferroviaire, de l'offre ferroviaire, comme par exemple sur la ligne de la Bresse.

La CGT reconnaît le rôle de l'Autorité Organisatrice des Transports dans la dynamique apportée dans l'offre et la modernisation des TER.

Les régions sont ainsi devenues des acteurs incontournables dans le domaine des transports.

Cependant, la CGT alerte fortement l'AOT sur la désertification humaine du personnel SNCF dans certaines gares de Bourgogne, qui pourrait avoir des conséquences pour : la sécurité des usagers, l'amplitude d'ouverture des guichets et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Cela constitue, de fait, des variables d'ajustement qui nuisent au service public de proximité qu'attendent les Bourguignon(ne)s au quotidien. Ce sont là les effets concrets de cette maîtrise budgétaire et chacun doit le mesurer ».



Intervention de Jean-François MICHON
Au titre de la CFE-CGC

« Mon intervention porte sur une petite phrase « La crise se poursuit ». Je pense qu'elle a, cette petite phrase une incidence sur l'abord que nous avons dans ce projet d'avis et pourtant de nombreux économistes pensent qu'il ne s'agit pas d'une crise -phénomène passager qu'il faudrait traverser- pour retrouver la situation antérieure.

Ils pensent au contraire qu'il s'est agi de l'arrêt brutal d'un mode de fonctionnement économique basé sur le tout financier et le tout libéral.

Penser que ça n'est que passager est une logique qui incite à colmater les brèches, courber l'échine et attendre.

Penser qu'une page est tournée et qu'on est désormais dans un autre monde nous obligerait à une analyse prospective qui jugerait les grandes options, les décisions prises pour mettre en place une nouvelle conception des rapports économiques et tirer les leçons des échecs passés.

Il faudrait que nos avis tiennent compte de ces faits qui, malheureusement, font notre environnement aujourd'hui.

Comparaison n'est pas raison ; il nous faudrait, je crois, ne pas nous contenter de chiffres et comparer ceux-ci, mais mener un travail d'analyse des grandes orientations et donner un avis sur celles-ci en rapport avec les travaux de nos différentes Commissions ».



Intervention de Michel MAILLET au titre du groupe CGT

« Avant de donner notre appréciation sur le projet d'avis qui nous est soumis, notre groupe tient à formuler un certain nombre de remarques sur les conditions dans lesquelles la Région Bourgogne (ainsi d'ailleurs que les autres Régions françaises) est amenée à construire son projet de budget primitif 2013.

Nous l'avons déjà formulé dans le débat d'orientations budgétaires : les contraintes financières qui pesaient déjà sur le budget régional 2012 s'accroissent pour les perspectives 2013. La présentation, qui a été faite à notre Assemblée le 17 décembre dernier, nous a apporté des éléments pour compléter cette appréciation, et les chiffres relevés dans les documents relatifs au projet de Budget primitif confirment cette tendance. Par rapport à 2012, sur l'ensemble du BP, c'est 7,6 % de baisse des AP/AE et 2,7 % des CP (hors gestion active de la dette). Les CP de la section d'investissement baissent sensiblement de 5,6 %, malgré un accroissement très important des virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui, depuis 2010, ont été multipliés par 2. C'est dire si la pression qui va s'exercer sur les services va être forte. La baisse de 34,6 % des services généraux confirme cette analyse.

C'est donc bien d'un budget d'austérité qu'il s'agit, dans le droit fil des politiques nationales. À la différence près qu'en 2012 ces choix relevaient d'une politique d'austérité nationale de droite alors qu'en 2013 nous sommes confrontés à des choix budgétaires décidés par une majorité politique de gauche. En faisant le choix de s'aligner sur des critères exclusivement financiers par l'adoption du traité sur la Stabilité la coordination et la gouvernance (TSCG) et du Mécanisme européen de stabilité (MES), la majorité gouvernementale entraîne les collectivités territoriales dans la même spirale de réduction des interventions. Pour autant, nous devons nous rendre à l'évidence, le Conseil régional partage ces choix et met en place des stratégies pour en atténuer les effets. A force d'acceptation, il ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre sauf à augmenter la taxe sur les cartes grises, ce qui paraît bien dérisoire.

Ce n'est un secret pour personne, la CGT réfute ces choix qui, d'une part, ne répondent en rien aux exigences du nécessaire redressement économique et social de notre pays et, d'autre part, conduisent à appliquer des remèdes qui sont pires que le mal par une austérité qui va enfoncer encore plus le pays et les populations dans la récession. Pour nous, en effet, on ne combattra pas la crise en pesant sur la rémunération du travail et sur la consommation des ménages. C'est pour ces raisons que nous contestons les 20 milliards d'euros de crédits d'impôts accordés aux entreprises soi-disant pour « alléger le coût du travail », alors que les consommateurs se verront taxés de 0,4 % supplémentaires de TVA au 1^{er} janvier 2014. C'est aussi pour combattre ces choix que les salariés ont agi le 13 décembre dernier et qu'ils le feront encore aujourd'hui pour barrer la route aux prétentions du MEDEF de remettre en cause le CDI et les acquis en matière de licenciement.

Pour ce qui concerne particulièrement les collectivités territoriales :

- nous n'acceptons pas une décentralisation qui se traduit depuis le début par des transferts de charges non compensés et le recul de la solidarité entre les territoires ;

- nous n'acceptons pas une réforme visant à réduire leurs moyens d'intervention par une modification de la répartition de la fiscalité locale et qui prive les Régions de leurs ressources les plus dynamiques : la taxe professionnelle et la taxe sur le foncier bâti ;
- nous n'acceptons pas l'absence d'autonomie fiscale : pertes de ressources, taux fixés par l'État (CVAE), caractère « inéluctable » de la possibilité de modulation de la TIPP ;
- nous n'acceptons pas que l'État impose aux collectivités locales en général, aux Régions en particulier, le recul général de l'intervention publique.

Des éléments nouveaux renforcent notre inquiétude : l'avant-projet de loi sur l'acte III de la décentralisation prévoit de nouveaux et importants transferts de compétences de l'État mais aussi des autres collectivités vers les Régions. Il est aussi fortement question d'un droit à l'expérimentation et d'un possible pouvoir normatif des Régions qui accentueraient les inégalités de traitement des citoyens. Avec quelles ressources et dans quelles conditions seront mise en place ces réformes ? L'expérience de l'acte II ne nous rend guère optimistes !

Pour en venir au projet d'avis qui nous est soumis, une nouvelle fois la Commission 6 fait une lecture purement comptable du projet de budget et met fortement l'accent sur la dette et sur son évolution. Même si nous partageons l'idée qu'il n'est pas sain de laisser s'aggraver le niveau d'endettement, nous ne pensons pas que ce doit être à travers ce seul prisme qu'il convient d'analyser un projet de budget.

Le projet d'avis souligne que « *les politiques régionales non obligatoires doivent être plus que jamais examinées en fonction de leur utilité économique et/ou sociale* » et que « *le niveau de la dette pose à nouveau la question du saupoudrage et des choix stratégiques* », appelant ainsi au recentrage sur les compétences obligatoires. Notons au passage que la question de la définition des blocs de compétences des collectivités territoriales doit faire l'objet d'une prochaine réforme dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. D'autre part, ce recentrage doit s'apprécier en fonction de l'utilité de ces politiques pour les Bourguignons, comme le souligne le projet d'avis, mais aussi en regard des conditions des transferts qui se sont déjà effectués sans les moyens financiers correspondants. Comment peut-on en effet considérer comme légitime une réduction des moyens à consacrer aux interventions et services nécessaires aux populations, sous prétexte qu'elles auraient changé de mains ? D'autant plus que l'impôt (national et local) qui sert à les financer n'a pas baissé, bien au contraire ! Derrière cette évidence, c'est bien une question de choix politiques qui est posée, à travers une réforme fiscale juste et redistributrice qui assure une autre répartition des recettes de l'impôt vers les besoins sociaux plutôt que vers le capital.

Enfin, relevons que le projet d'avis ne dit rien sur les conditions dans lesquelles le Conseil régional de Bourgogne est amené à construire son budget et ne formule pas de propositions en regard des besoins des Bourguignons que le CESER est censé représenter.

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT s'abstiendra sur le projet d'avis ».

Intervention de Gérard MOTTET
Au titre des Organismes culturels (patrimoine)

« Au nom des associations culturelles, sociétés savantes et académiques, je me réjouis que le budget consacré à la culture (Fonction 3) soit en augmentation de 1,3 % de 2012 et 2013 (page 3 du projet d'avis).

J'espère que le Conseil régional apportera son appui au colloque 2013 de l'A.B.S.S. qui se tiendra cette année à Saint-Christophe-en-Brionnais avec la dynamique participation du Centre européen d'Etudes du Patrimoine pour que les travaux de ce colloque puissent être publiés et que le logo du Conseil régional puisse figurer sur cette publication.

Je confie ce vœu à M. le Vice-président du Conseil régional ici présent, au nom des 47 sociétés et académies de Bourgogne que j'ai l'honneur de représenter en cette assemblée ».

Intervention de Jean PIRET
Au titre des Organismes culturels (culture vivante)

« Culture : la Commission 4 souhaiterait connaître la part des crédits affectés à la capitale régionale par rapport à ceux attribués au reste du territoire. Est-ce possible d'avoir des indicateurs des financements accordés dans le secteur culturel par habitant, notamment entre Dijon et les 15 autres villes de plus de 10 000 habitants, et par département ?

La Commission se réjouit, suite à l'acquisition il y a une dizaine d'années des anciens hospices de Vézelay, que le projet artistique et culturel de la Cité de la Voix voie le jour en 2013.

Une baisse de 6 % des subventions uniformément sur tous les acteurs culturels va générer un risque de licenciement dans les associations.

Face à la raréfaction de l'argent public, la Commission se pose la question de savoir jusqu'où il était opportun de soutenir une société américaine basée au Luxembourg et en délicatesse avec le fisc français, même si on comprend la volonté de création d'emplois. Amazon est à l'ultime bout de la chaîne de la culture et contribue à la fermeture des librairies de proximité, que la Région aide depuis plusieurs années.

Aurélié FILIPPTTI, ministre de la Culture, vient de déclarer que les 1 200 suppressions d'emplois de Virgin sont dues à l'augmentation du chiffre d'affaires d'Amazon, dont seulement 25 M€ sont fiscalisés en France.

Santé : la Commission se réjouit de voir aboutir le projet d'un hélicoptère supplémentaire basé à Chalon.

La Commission n'a pas de remarques particulières à formuler sur les budgets des formations sanitaires et sociales, du sport, de l'action sociale, de la politique de la ville et de l'habitat ».



Intervention de Pierre-Yves du FOU
Au titre de la CGPME

« Je suis très étonné par l'ingérence de l'exécutif sur notre projet d'avis et les manœuvres afin de modifier deux chiffres d'estimation d'endettement net pour 2012 et 2013 !

Il reste néanmoins patent que l'endettement net passe de 134 M€ en 2006 à 530 M€ en 2012 (chiffre rectifié hier par le Conseil régional).

Il conviendra bien un jour à venir que l'exécutif fasse, enfin, des choix difficiles de dépenses. C'est aussi la mission d'un élu politique responsable...

La CGPME votera cet avis ».



Intervention d'André FOURCADE
Au titre de la CFDT

« La CFDT s'étonne du changement de chiffres de l'endettement.

La CFDT a examiné avec attention le projet d'avis qui nous a été transmis.

Si j'étais enseignant, je dirai « avis en net progrès » par rapport à celui sur le BP 2012.

Comme nous l'avions souvent demandé, nous constatons un vrai travail à partir des données chiffrées connues sur les évolutions sur 5 ans, sur l'analyse par fonction et des prévisions, à la fois sur les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les compétences obligatoires et facultatives.

Nous constatons également l'identification d'un enjeu fort : la question des priorités à retenir dans le budget régional.

Accord aussi sur la question du taux de réalisation du BP et sur la baisse des investissements constatée lors des DM.

Sur ces bases, la CFDT votera cet avis qui marque des avancées incontestables.

Pour l'avenir, nous proposons de progresser encore dans la qualité de nos avis budgétaires sur deux plans importants :

- nous pensons que le CESER ne peut pas se contenter de souhaiter, par exemple, une baisse de la participation de la Région, en espérant une prise en charge par d'autres financements publics (département, commune, état, sécurité sociale) ;

- pour limiter l'évolution des dépenses et contenir l'endettement de la Région, nous partageons l'avis qui demande la définition de priorités et de « se recentrer sur les compétences les plus utiles aux Bourguignons ».

Qui doit définir ces priorités ? Pour la CFDT, le CESER a vocation à proposer ses propres priorités sans laisser tous les choix aux élus politiques, auxquels reviendraient les arbitrages ultimes : cela signifie que le CESER, ses Commissions doivent fournir un travail de fonds sur les grands chapitres budgétaires, les grandes fonctions, obligatoires ou non.

La CFDT demande quels peuvent être les engagements de la Commission en la matière, et attend des réponses du rapporteur sur ces deux questions ».